



EAUX USÉES

Le traitement des eaux usées est une compétence relevant de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

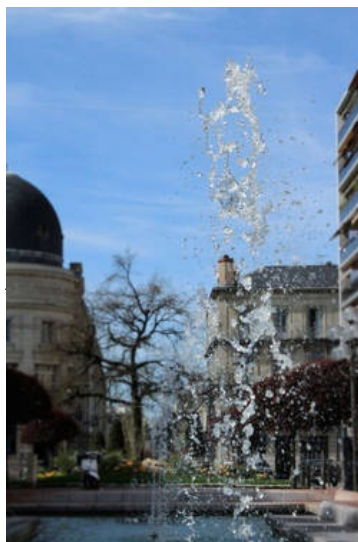
Plus d'informations sur le site du [Grand Périgueux \(http://www.agglo-perigueux.fr/Habiter-se-deplacer-agir-pour-l-environnement\)](http://www.agglo-perigueux.fr/Habiter-se-deplacer-agir-pour-l-environnement)

EAU POTABLE

La Ville de Périgueux prend en charge la distribution de l'eau potable : cette mission a été confiée à La Lyonnaise des Eaux qui est ainsi entreprise fermière pour cette compétence.

Par une délibération du conseil municipal du 24 mars 2011, la Ville de Périgueux a fait le choix de poursuivre la gestion de l'eau sur sa commune par un contrat de délégation de service public.

En effet, après avoir mené plusieurs études comparatives sur les modes de gestion possibles et de nombreuses négociations avec les partenaires potentiels, le contrat signé avec la société La Lyonnaise des eaux pour une durée de 10 ans **assurait le meilleur rapport qualité / prix.**



(<https://perigueux.fr/typo3temp/pics/b62ce71fc.jpg>)

Le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage avec la société la Lyonnaise des eaux permet aux habitants de bénéficier de :

- ☛ Une astreinte de service assurée 24h/24 et 365j/an avec 4 niveaux : téléphonique, d'intervention, d'encadrement et nationale. En cas de panne ou de dysfonctionnement, le délégataire s'engage à intervenir dans délai maximum d'1h suivant son signalement.
- ☛ Une offre gérée à partir de l'agence de la Lyonnaise des Eaux à Périgueux (45 agents) et qui s'engage à mobiliser les supports d'un centre régional regroupant une centaine de personnes à Bordeaux.
- ☛ Une prise en charge par la délégation de tous les risques liés à l'exploitation (réparation et remplacements sur le réseau etc.) sans incidence sur le prix de l'eau pour les usagers.

Le site de la [Lyonnaise des Eaux \(http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/\)](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/)

☛ LE RÈGLEMENT

La Lyonnaise des eaux, dans le cadre de son contrat avec la Ville de Périgueux pour l'exploitation du service de distribution eau potable, effectue régulièrement un renouvellement des branchements d'eau potable dans les rues de la Ville.

Dans ce cas, la remise en état des aménagements réalisés en domaine privé postérieurement à l'installation du branchement (reconstitution de revêtement, maçonnerie, jardins ou espaces aménagés...) sont à la charge du propriétaire : voir l'article 4.4 du règlement du service de l'eau de la Ville de Périgueux, téléchargeable ci-dessous :

[Télécharger le règlement \(https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-09-Environnement/PDF/REGLEMENT_DE_SERVICE_EAU_PERIGUEUX.pdf\)](https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-09-Environnement/PDF/REGLEMENT_DE_SERVICE_EAU_PERIGUEUX.pdf)

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre la Lyonnaise des eaux au :
0 810 00 20 40

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)